

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE198148001

**Accorder un contrat à Loïselle inc. pour les travaux
pré requis à la mise à niveau de la station de
pompage McTavish – Dépense totale de 51 536 400 \$,
taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 \$ +
contingences : 6 442 050,00 \$ + incidences
2 147 350,00 \$) - Appel d'offres public no 10274 (2
soumissionnaires conformes).**

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198148001

Accorder un contrat à Loisselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish – Dépense totale de 51 536 400 \$, taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 \$ + contingences : 6 442 050,00 \$ + incidences 2 147 350,00 \$) - Appel d'offres public no 10274 (2 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, dont sa directrice, ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Ce contrat, qui vise la réfection d'une très grosse conduite, représente la première partie d'un projet qui se réalisera en deux phases. Les travaux d'auscultation préalable ont montré un niveau inquiétant de désuétude de la conduite principale de 84", construite vers 1850, qui permet de desservir 1,2 million de personnes dans ce secteur de l'île de Montréal. La Commission comprend que seulement deux entreprises ont soumissionné en raison du difficile contexte de ces travaux, précisément en ce qui a trait au risque élevé de ce projet sur des infrastructures ayant un historique de bris et en lien avec l'obligation de maintenir, sans interruption, l'alimentation en eau potable. En outre, il est d'autant plus complexe d'y intéresser une main-d'œuvre qualifiée, et ce, en raison de l'importante durée des travaux et de leur localisation au centre-ville. Les commissaires ont porté leur attention sur le nombre particulièrement élevé de questions posées par les entreprises intéressées. La Commission retient que l'avis du patrimoine ayant mené à la révision du tracé a compté pour un grand nombre de ces questions en plus d'avoir eu pour effet de prolonger la durée du processus d'appel d'offres. À cet effet, la

Commission souhaiterait que la configuration de surface soit davantage prise en compte lors de la conception des prochains projets, bien en amont des appels d'offres.

En ce qui a trait à l'écart de prix, la Commission retient que c'est essentiellement le coût des travaux d'électricité qui s'avère beaucoup plus élevé que ce qui avait été prévu à l'estimé de contrôle.

La Commission demande cependant l'ajout au dossier décisionnel de la preuve de demande de la compagnie Loisselle inc. auprès de l'Autorité des marchés publics (AMP) en vue du renouvellement de l'autorisation de contracter avec un organisme public. Par conséquent, les documents suivants seront ajoutés au sommaire décisionnel : 1) la lettre de l'AMP mentionnant que l'autorisation demeure valide si la demande de renouvellement est envoyée avant le 17 septembre 2019; 2) l'accusé de réception daté du 9 septembre 2019 mentionnant que la demande de renouvellement a été effectuée et 3) le document imprimé le 11 février 2020 sur le site de l'AMP mentionnant que Loisselle inc. est autorisée à contracter avec un organisme public.

En conclusion, la Commission ne peut que saluer la fine connaissance de l'état global du réseau développée par le Service au cours des dernières années. Les commissaires comprennent bien l'intérêt et la nécessité de cette planification, bien chiffrée, pour assurer le rattrapage de l'important retard en infrastructures de l'eau qu'accuse l'agglomération en raison du sous investissement chronique dans le réseau depuis plusieurs années.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, dont sa directrice, pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE198148001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.